



CONVOCAATION

à la séance du Conseil général

du lundi 4 septembre 2017, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

8^{ème} SEANCE

Supplément à l'ordre du jour

17-701

Résolution (dont le traitement en priorité est demandé) du groupe socialiste, par M. Baptiste Hurni et consorts, concernant la votation du 24 septembre 2017 et le report de l'imposition des frontaliers « RIFRONT » (Déposée le 25 août 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 4 septembre 2017) :

Surpris par la position du Conseil communal exprimée durant la séance du 26 juin 2017, qui estime qu'il faut refuser le report de l'imposition sur les frontaliers, le Conseil général quant à lui et contrairement à son Exécutif recommande à la population de la ville de Neuchâtel d'accepter le report de l'imposition des frontaliers.

En effet, ce report est d'une part temporaire et, d'autre part, s'il est vrai qu'il faisait l'objet d'un accord politique – accord qui soit dit en passant ne liait ni la population, ni le Grand Conseil, ni le Conseil général – les circonstances ont beaucoup changé. On citera notamment le ralentissement dans l'industrie horlogère qui touche tout le canton mais en particulier nos concitoyens des Montagnes neuchâteloises et du Val-de-Travers. Or, l'impôt sur les frontaliers, dans sa version non harmonisée, profite davantage aux Montagnes et au Vallon qu'au Littoral. Ainsi, durant cette période difficile que traverse ces régions, il paraît indispensable que toutes les Communes tirent à la même corde et s'entraident.

Dès lors, le Conseil général est d'avis que notre Assemblée doit faire preuve de solidarité, particulièrement dans cette période où notre canton semble plus divisé que jamais.

Nous vous invitons à voter oui à « RIFRONT » le 24 septembre 2017.

Développement

Neuchâtel, le 28 juin 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy voirol